

ZAC BÈGLES GARONNE

Concertation préalable réglementaire

Réunion publique d'information

1^{er} mars 2023

Compte-rendu

INTRODUCTION

L'Établissement Public d'Aménagement Bordeaux Euratlantique a organisé le 1^{er} mars 2023 une seconde réunion publique dans le cadre de la concertation préalable à la création de la ZAC Bègles Garonne.

Cette réunion avait pour objectifs de présenter les premiers éléments du diagnostic technique, de partager les premières contributions ainsi que les modalités d'information et de participation à venir (notamment les ateliers de mars) et enfin, de répondre aux questions des participants.

La réunion a été séquencée en 4 temps de présentation :

- Rappel des fondements de l'Opération d'intérêt national (OIN) Bordeaux Euratlantique
- L'étude d'impact
- La concertation
- Les stands thématiques sur les diagnostics. *En raison d'un incident technique cette dernière séquence n'a pas pu avoir lieu et a été remplacée par un temps d'échange prolongé avec l'ensemble de la salle.*

Les intervenants de la réunion :

Les élus :

- Clément ROSSIGNOL PUECH, maire de Bègles, vice-président de Bordeaux Métropole et président du Conseil d'Administration de l'EPA.

L'EPA Bordeaux Euratlantique :

- Valérie LASEK, directrice générale
- Antoine PRENANT, directeur de l'aménagement pré-opérationnel
- Joël ORNAGHI, responsable qualité des procédures

Vous trouverez ci-dessous le compte-rendu de la réunion.

Discours introductif

Clément Rossignol Puech, maire de Bègles, vice-président de Bordeaux Métropole et président du Conseil d'Administration de l'EPA.

Pour introduire la réunion, M. ROSSIGNOL PUECH rappelle que la concertation a pour objectif d'écouter les différentes contributions données afin de construire des quartiers de mixité sociale et fonctionnelle le long de la Garonne tout en conservant les entreprises et donc les emplois déjà présents.

L'enjeu de cette ZAC et plus largement de l'OIN, est de trouver des solutions pour construire des quartiers écologiques qui répondent aux enjeux du changement climatique (biodiversité, îlots de chaleur et de fraîcheur) dans des quartiers situés au centre de la métropole.

Il soumet la problématique actuelle à laquelle fait face la ville de Bègles : **comment construire une ville résiliente, écologique, agréable où l'entraide et la solidarité existent ?**

Pour lui, cela repose sur :

- Le développement de la mobilité décarbonée : transports en commun, marche à pied, vélo, etc.
- La lutte contre le mal-logement.

- Une réflexion sur la densité et sur la définition d'une ville qualitative.

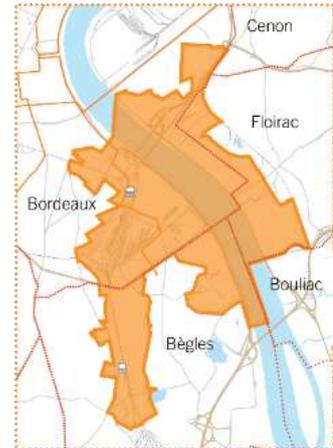
L'ÉPA BORDEAUX EURATLANTIQUE

Valérie LASEK – directrice générale de L'ÉPA Bordeaux Euratlantique

Qu'est-ce que Bordeaux Euratlantique ?

Valérie LASEK présente l'Établissement Public d'Aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique, créé en 2010 par l'Etat pour aménager un périmètre « d'intérêt national ». L'objectif de l'EPA est de transformer des friches industrielles et ferroviaires en nouveaux quartiers de vies.

La mission de l'aménageur est d'organiser, de spatialiser et de réguler ces transformations pour lutter contre une urbanisation désordonnée et peu fonctionnelle. Il s'agit alors de savoir comment organiser l'espace et le temps afin de recomposer au cœur de la métropole les différentes fonctions de la ville : habiter, se déplacer, travailler, se divertir, etc.



L'EPA travaille à l'échelle des quartiers et vient au contact des habitants pour saisir tous les enjeux inhérents au territoire afin de prendre en compte l'existant et l'histoire de ceux-ci. Pour l'aménagement de Bègles, l'EPA intègre en particulier les enjeux environnementaux et sociaux à la réflexion.

Pour chaque quartier, l'EPA souhaite développer une mixité des usages en lien avec :

- Les besoins des territoires en matière de logements, d'équipements et de bureaux,
- Le schéma des mobilités de la métropole pour créer une alternative possible à la voiture et son emprise sur l'aménagement urbain.

À Bègles, l'EPA est déjà intervenu sur le parc Newton et la Cité numérique et investira le secteur de la gare et du faisceau ferroviaire dans les années à venir.

La gouvernance du projet

Est mise en place une gouvernance de projet qui permettra d'échanger avec l'ensemble des parties prenantes :

- Les habitants, pour faire part de leurs usages et exprimer leur besoins et propositions ;
- Les élus de la ville de Bègles et de la métropole, qui portent la vision du projet ;
- Des partenaires publics et privés, avec qui Bordeaux Euratlantique contractualise pour transformer le territoire (Bordeaux Métropole, le Conseil départemental, la Région, promoteurs et bailleurs tels que Fayat, Edelis, Clairsienne, Domofrance, etc.) ;
- Un conseil scientifique, en cours de création, pour nourrir la réflexion et objectiver certains sujets techniques et sociaux (climat, biodiversité, pénurie et ressources en eau, inclusion...) relatifs à la ville.

L'EPA pilote le projet et consulte les citoyens sur les périmètres de concertation afin que le projet soit le produit d'une construction collective entre acteurs publics, privés et habitants. Valérie LASEK invite donc chaque participant à partager, questionner et s'informer sur les temps d'échanges prévus pendant la réunion.

L'ÉTUDE D'IMPACT

Antoine PRENANT (directeur de l'aménagement pré-opérationnel) et **Joël ORNAGHI** (responsable qualité des procédures) – **EPA Bordeaux Euratlantique**

A.PRENANT et J.ORNAGHI présentent l'étude d'impact, élément principal du dossier de création de ZAC : son objet, son contenu et son calendrier d'élaboration.

L'étude d'impact permet de réaliser l'évaluation environnementale du projet et d'identifier ainsi tous les enjeux et les leviers sur lesquels il va être possible d'agir pour réduire les impacts potentiels du projet urbain sur l'Environnement (sur la nature et sur l'Homme). La finalisation du dossier ne sera réalisée que lorsque le projet aura un impact neutre voir positif sur le territoire. La concertation, quant à elle, viendra nourrir et accompagner la formalisation du dossier de création de la ZAC.

Le dossier pourra ensuite donner lieu à une autorisation environnementale (fin 2025 ou début 2026) pour permettre la réalisation des travaux.

Le diagnostic, premier volet de l'étude d'impact, dont l'objectif est de prendre en compte l'environnement du projet, est en cours d'élaboration. Ainsi, une première partie des études a été présentée lors de la réunion. Quatre volets ont été développés :

- Le portrait du territoire
- L'environnement : espaces verts et biodiversité
- La mixité sociale et fonctionnelle (programmation mixte)
- La mobilité au sein du quartier

1. Le portrait du territoire

Diagnostic socio-économique :

Bègles compte aujourd'hui 30 642 habitants (14 195 ménages), 12 518 emplois (pour 12 414 actifs), 7 écoles maternelles et 6 écoles élémentaires ainsi que 350 associations.

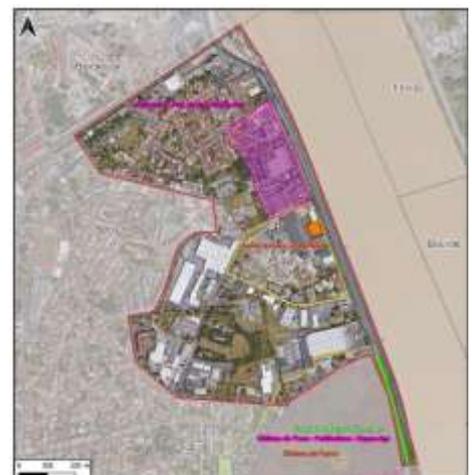
Au sein du périmètre de la ZAC, on dénombre aujourd'hui 1 050 habitants, environ 2 100 emplois, 1 école maternelle (6 classes) et une école élémentaire (7 classes), 1 aire de jeu et de nombreuses associations.

Patrimoine historique :

Trois périmètres ont été identifiés :

- Monument historique inscrit de la Chartreuse de l'ancien domaine de Lachaise
- Site classé du Château de Francs ou des Douze Portes
- Ancien Port-Moulin de Codonhers où de l'archéologie préventive aura lieu.

L'avis d'un architecte des Bâtiments de France sera obligatoire pour délivrer les autorisations administratives au sein de ces 3 périmètres.



Risques technologiques :

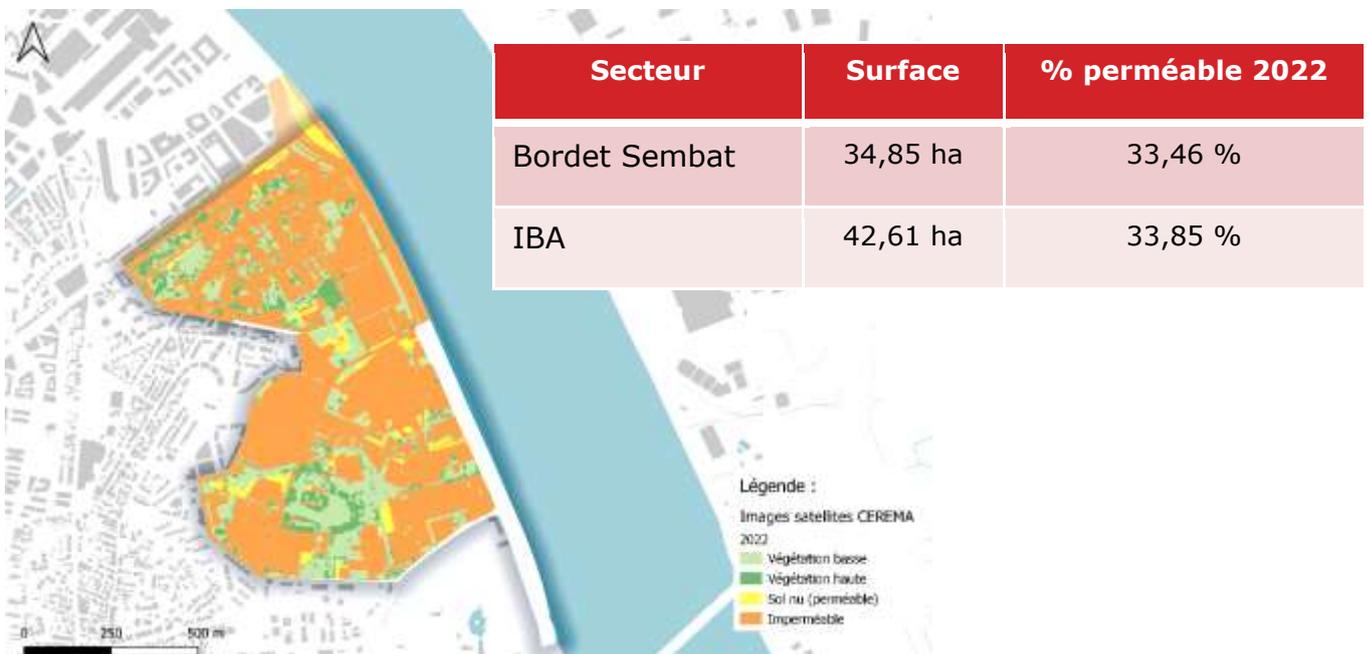
Au sein du périmètre de la ZAC, on dénombre :

- Une vingtaine de sites potentiellement pollués (sources CASIAS) dont un ancien dépôt pétrolier
- Une ICPE Autorisation pour la papèterie (installation classée protection de l'environnement)

Il faudra également être attentif à la ligne haute tension située au cœur du périmètre ainsi qu'aux sols et eaux souterraines qui pourraient avoir été pollués et/ou garder des traces des anciennes activités (sel lié aux sècheries par exemple).

2. L'environnement

Artificialisation :



Carte d'imperméabilisation des sols en 2022 réalisée par le CEREMA

La carte ci-dessus illustre une proportion d'imperméabilisation similaire entre les deux secteurs de la ZAC Bègles Garonne. Au nord, l'imperméabilisation est très étalée alors qu'au sud elle est plus regroupée. Le choix de maintenir ce taux où de le faire baisser sera un élément déterminant du projet urbain.

Îlots de chaleur :

Au sein du périmètre, le phénomène d'Îlot de Chaleur Urbain (ICU) est constaté et lié à la forte minéralisation des sols et l'inertie de chaleur restituée la nuit.

La situation actuelle peut être améliorée, car beaucoup de surfaces sont imperméabilisées (béton, bitume, bâtiments en tole) et assez peu d'espaces verts sont présents. Ce sujet sera détaillé dans un atelier mi-mars.

Eaux superficielles :

Aujourd'hui, il n'y a pas de cours d'eau superficiel à part la Garonne. Un ruisseau, l'estey de la Moulinatte, a été canalisé pour des raisons d'assainissement. Compte tenu de son

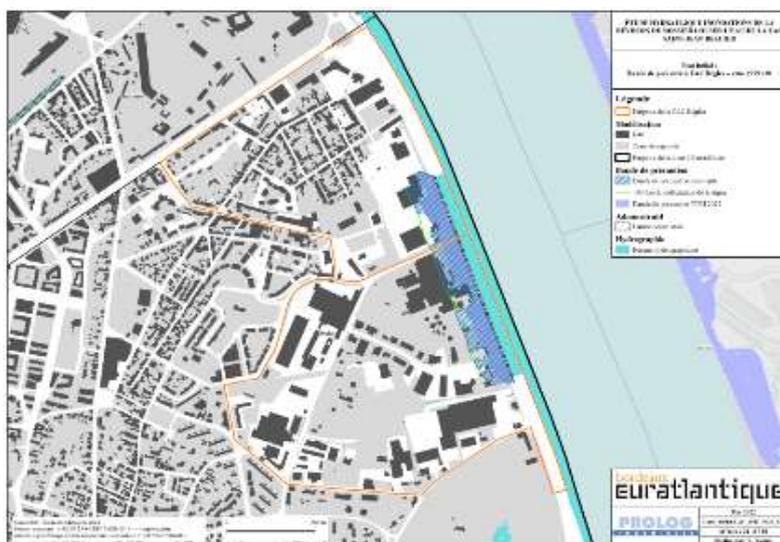
aspect sanitaire, il est difficile de reconquérir ce cours d'eau mais cela mérite d'être étudié pour une réalisation à moyen/long terme.

Inondations :

Les scénarios imposés par les services de l'État sont modélisés à partir des données issues des inondations de 1999 (Tempête Martin qui correspond aux inondations les plus fortes connues sur le territoire). Sur cette référence, une hausse de plusieurs centimètres (20 ou 60 cm au Verdon selon les scénarios) est ajoutée pour intégrer le changement climatique et se placer à un horizon 2100.

En outre, le périmètre du quartier Sembat est une cuvette topographique dont la partie la plus à risque est le cœur du secteur (partie la plus basse).

Le projet sera construit dans l'objectif de ne pas accroître le risque pour les logements et activités économiques. La tolérance des services de l'État est d'un centimètre d'inondation pour les bâtiments. Le risque pourra être diminué, notamment grâce à la création d'espaces publics avec une topographie adaptée.



La zone, en bleu sur la carte ci-contre, derrière la digue, est un espace non-constructible, dans le respect de la contrainte donnée par les services de l'État et formalisée dans le Plan de Prévention des Risques Inondation de la commune de Bègles.

Énergies renouvelables :

Le projet devra être le plus décarboné possible. Le réseau de chaleur urbain a, dès sa conception, été prévu pour alimenter un projet d'aménagement sur les bords de Garonne. Il y a également un potentiel pour la géothermie et l'énergie solaire.

Milieux naturels :

L'étude environnementale, réalisée pendant 1 cycle biologique complet (4 saisons), a révélé un certain nombre d'espèces présentes. Même si elles ne sont pas toutes protégées, elles seront conservées sur le site. C'est notamment le cas des hirondelles et des martinets noirs dont l'habitat existant au sein du périmètre sera préservé.

Les premiers résultats de l'étude environnementale :

- Des corridors de déplacement identifiés à côté de la Moulinatte et des anciennes voies ferrées ;

- Des enjeux de préservation des chauves-souris, notamment de la Pipistrelle Commune, qui loge dans les vieux bâtiments, et de la Noctule de Leisler, qui loge dans les arbres creux du sud du quartier.

Déplacements :

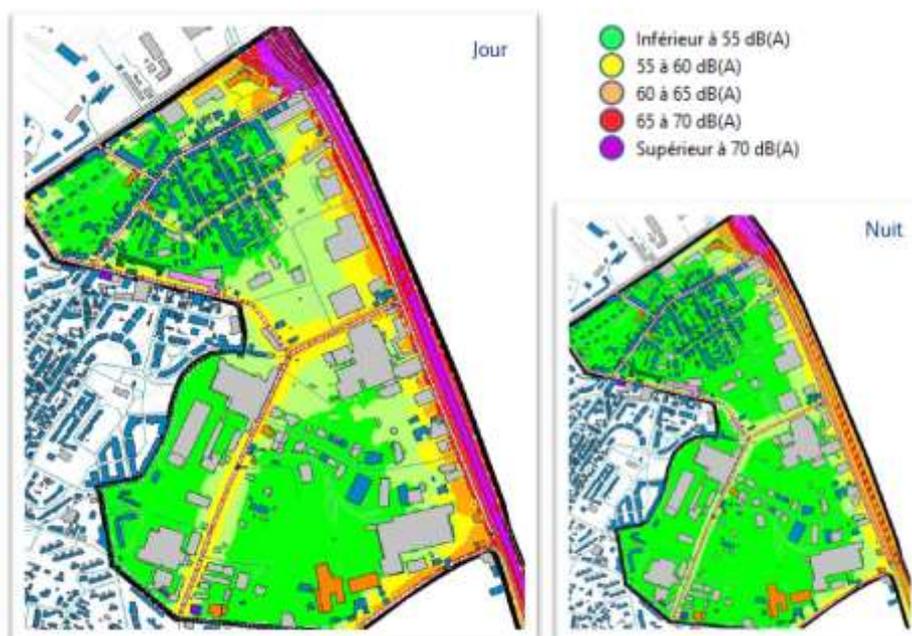
Le quartier supporte un trafic important notamment sur l'estacade, le boulevard Jean-Jacques Bosc, l'avenue Maréchal Leclerc et la rue des Quatre Casters. Le trafic de transit est très prépondérant sur le trafic de desserte.

Concernant les transports en commun, aujourd'hui, un seul bus dessert le quartier et mène au Tram B. Une nouvelle ligne de Bus à Haut Niveau de Service est prévue dans le cadre de la future délégation de service public de la Métropole, afin d'améliorer cette desserte. Circulant sur l'avenue du Maréchal Leclerc, elle reliera notamment la gare de Bègles à la gare Saint-Jean.

Enfin, les équipements cyclables sont peu nombreux au sein du quartier. Les pistes existantes se situent sur les grands axes et posent des questions sur le partage de la voirie entre cycliste et automobilistes. A noter qu'une piste cyclable sera aménagée dès cette année par Bordeaux Métropole sur le quai Wilson.

Nuisances sonores et qualité de l'air :

Les nuisances sont directement liées au trafic routier de l'estacade.



Carte représentant les nuisances sonores identifiées



Carte relative à la qualité de l'air du quartier

LA CONCERTATION

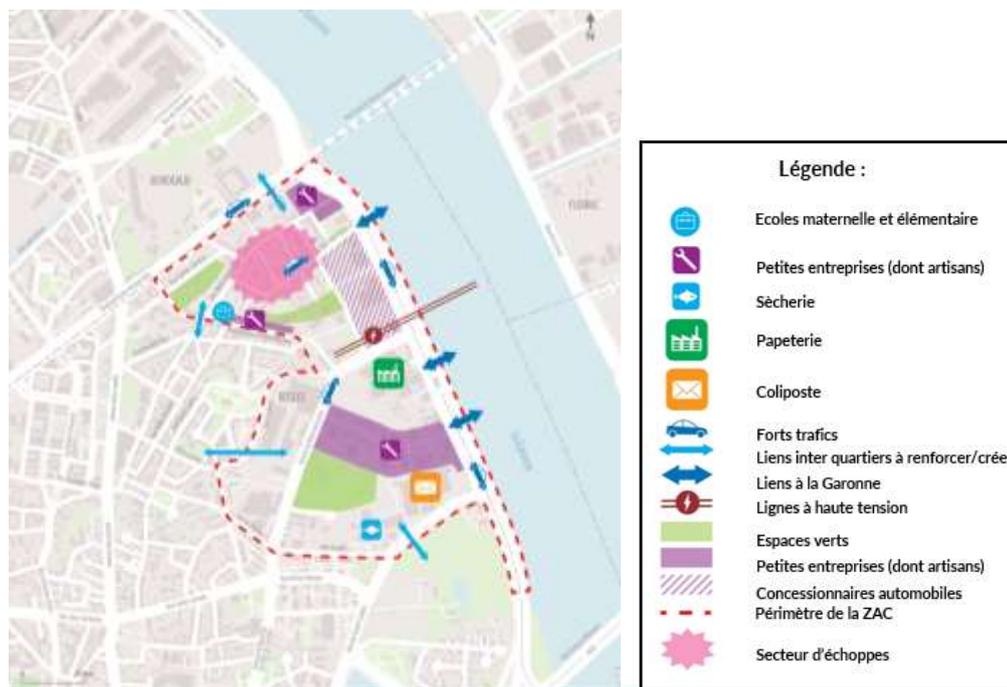
Le processus de concertation :

Depuis le lancement de la démarche de concertation à l'automne 2022, de nombreuses contributions ont été livrées pour alimenter le diagnostic réalisé par l'EPA :

- 80 pendant la première réunion publique (temps d'échanges, mur à idées et stands thématiques)
- Par les 95 participants des 3 balades urbaines (temps d'échanges, mur à idées, carnet de balade et application Klaxoon)
- 12 issues des registres (en ligne et papier en mairie et à la maison du projet)

De manière générale, les enjeux soulevés par les habitants sont les suivants :

- La programmation de la ZAC, la densité/hauteur, la mixité, le calendrier.
- Le rôle de l'EPA et le financement des travaux.
- Les espaces et équipements publics (scolaires, sportifs, culturels, etc.) et les commerces, notamment dans et autour du quartier Sembat.
- Les circulations véhicules sur l'estacade, av. du Maréchal Leclerc et rue Pauly principalement et actives (piétons, vélos) dans et vers l'extérieur des quartiers et vers l'école M. Sembat. Ce sont des axes de déplacements importants qui apportent des nuisances en termes de partage de l'espace, de bruit et de pollution.
- Les zones à préserver (quartier d'échoppes, les zones artisanales et solidaire ainsi que les petites entreprises).
- La place de l'agriculture urbaine.
- Le lien avec la Garonne.
- La connexion inter-quartiers.



Carte synthétisant les contributions émises jusqu'à présent pendant la démarche de concertation

Calendrier de la concertation :

La concertation réglementaire autour de la création de la ZAC sera étendue jusqu'au premier trimestre 2024.

À ce stade, nous prévoyons pour les prochains mois :

- 3 ateliers participatifs, en mars et en avril, pour compléter les restitutions du diagnostic
- Des cahiers d'acteurs pour recueillir les contributions des personnes morales ou acteurs spécifiques, parties prenantes constituées
- 1 forum participatif en juin
- 1 nouvelle réunion publique en septembre ou octobre 2023.

Le dossier de création sera quant à lui finalisé et voté en 2024 par le Conseil d'Administration de l'EPA. Il sera ensuite étudié par les services de la Préfecture.

LES RÉPONSES APPORTÉES À VOS QUESTIONS

Vous trouverez ci-dessous les questions et les réponses apportées par les intervenants lors cette réunion publique.

Sur les équipements :

Question : Qui va financer l'école ?

Réponse de M. ROSSIGNOL-PUECH : La ZAC doit financer une part des équipements publics, dont les écoles, selon le nombre d'enfants estimé à l'issue de l'opération d'aménagement. La métropole et la ville de Bègles participeront également au financement des équipements publics.

Sur la mobilité :

Question : Est-il prévu de repenser la ligne 11 du bus et son sens de circulation afin que celle-ci circule dans les deux sens ?

Réponse de M. ROSSIGNOL-PUECH : Une nouvelle délégation de service public va être mise en place en septembre 2023 et des changements devront s'opérer pour les bus et les tramways de la métropole. À long terme, il y aura de nouvelles destinations. De premiers changements seront réalisés en 2023, puis en 2025 et enfin en 2027. Une ligne de bus express va aussi desservir ce secteur, elle fera le tour des boulevards et passera sur le pont Simone Veil. De nouvelles pistes cyclables sont aussi prévues dans les aménagements à venir.

Question : L'arrivée du pont Simone Veil risque d'accroître considérablement la présence d'automobilistes ? Est-il prévu des parkings pour leur permettre de continuer leur trajet en transports en commun ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Les impacts du pont Simone Veil sont encore difficiles à prévoir. Nous sommes toutefois en train de l'étudier, en utilisant le modèle de trafic multimodal de Bordeaux Métropole.

Nous confirmons que des parkings relais seront aménagés pour accompagner la mise en service du bus express.

Sur le relogement :

Question : Des familles ayant trouvé refuge dans certaines maisons de la rue Alexis Capelle doivent être expulsées prochainement. Des solutions de relogements pourront-elles être étudiées ?

Réponse de l'EPA et de M. ROSSIGNOL-PUECH : Pour des raisons évidentes, juridiques et de responsabilité pénale, nous ne pouvons accepter le squat des bâtiments, et devons donc engager des procédures d'expulsion dès que nous constatons des occupations irrégulières.

Pour autant, la Ville de Bègles mène une politique sociale très active contre le mal-logement.

De son côté, l'EPA s'efforce de mettre son patrimoine vacant à disposition via des convention d'occupation précaire pour divers usages : acteurs de l'économie sociale et solidaire, hébergement d'urgence, activités artisanales, artistiques, etc. L'ouverture de squat entrave ces actions et s'avère ainsi contre-productive.

Concernant les familles précaires de fait présentes sans titre dans des biens propriété de l'EPA, nous étudions activement des solutions de relogement.

Sur le programme immobilier :

Question : Où seront localisés les nouveaux logements ? Et comment concilier la construction de ces nouveaux logements avec la préservation et l'aménagement des espaces verts ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Le défi est de concilier la construction de nouveaux logements tout en augmentant la part d'espaces verts pour développer les îlots de fraîcheur et désartificialiser les sols. Pour y parvenir, nous discutons avec les propriétaires, notamment ceux des plus grandes parcelles (concessionnaires automobiles, Local Box, Coliposte,...) afin d'optimiser leurs fonciers.

Réponse de M. ROSSIGNOL-PUECH : Les espaces verts actuels doivent être préservés, bien que certains soient encore peu fréquentés. Par la suite, une discussion s'ouvrira

autour du type de parc que vous souhaitez, en tant qu'habitant et usager. L'objectif serait que chacun puisse jouir d'un îlot de fraîcheur à proximité de son habitat.

Question : Quelle sera la surface de construction ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Le projet est toujours en phase de diagnostic, aucun chiffre n'a été établi pour le moment. Initialement, 1 800 logements étaient prévus sur le seul secteur Sembat, ainsi que d'importantes surfaces de bureaux. Toutefois, la situation 4 ans plus tard et post-covid a changé. Ainsi la part de bureaux devrait diminuer. Pour le reste, nous ne pouvons pas nous prononcer à ce stade sur un programme détaillé en surface et nombre de logements. Cela dépend de nombreux paramètres qu'il reste à étudier : paramètres environnementaux décrits avant, impératif d'intégrer les activités productives au projet, équilibre économique du bilan d'aménagement, possibilité ou non d'optimiser certains fonciers,... Par exemple, le choix récent de conserver la papèterie, soit 5ha d'activité industrielle au cœur du périmètre de projet, est déterminant.

Aussi, nous aurons plus d'éléments à vous transmettre dans les prochains mois.

Question : Est-ce qu'ICF pense à faire une étude de réhabilitation plutôt que de la démolition ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Concernant la résidence Domercque d'ICF, aucune décision n'est prise. Si par le passé, la démolition-reconstruction était a priori privilégiée, il devient effectivement essentiel pour des considérations de bilan-carbone, de considérer les hypothèses de réhabilitation. Il est ainsi possible que nous parvenions avec le bailleur à des solutions mixtes, mêlant démolitions-reconstructions et réhabilitations, surélévations,...

Question : Avez une carte illustrant l'ensemble des bailleurs ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : C'est quelque chose sur lequel nous pouvons travailler et partager par la suite.

Sur l'environnement :

Question : Est-ce qu'une modification du PLU est prévue ? Certains enjeux environnementaux sont en contradiction avec ce document d'urbanisme ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : La modification du PLU interviendra après la création de la ZAC. Selon les décisions qui seront prises, une mise en comptabilité pourra être réalisée.

Réponse de M. ROSSIGNOL-PUECH : Notre souhait en tant qu'équipe municipale est de préserver au maximum les cœurs d'îlots et rendre les logements accessibles pour tous.

Une modification du PLU est nécessaire pour préserver les arbres existants, un travail de recensement sera réalisé à ce sujet. De plus, il sera possible de mettre en place des aides financières pour accompagner la rénovation énergétique des bâtiments existants.

Sur les zones inondables :

Question : Certaines études, d'organismes différents de ceux cités dans le diagnostic, estiment que des inondations auront régulièrement lieu en 2050. Seront-elles prises en considération dans le cadre du projet ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Ces différences résultent des événements de référence choisis pour réaliser des projections sur le risque inondation. En France, la tempête Xynthia est l'événement le plus violent que nous ayons connu et qui nous sert

de référence. Pour pallier au mieux à ce risque, des surcotes, c'est-à-dire de la hauteur de plancher, seront construites afin d'avoir des logements vivables en 2050.

Sur le projet urbain :

Question : Comment faire évoluer le projet urbain au-delà de ce qui a été initialement posé pour correspondre aux évolutions sociétales ? Quels outils mobilisés pour le faire évoluer ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Nous intervenons sur des secteurs déjà largement habités, occupés. Pour éviter de créer un quartier générique, déconnecté de l'existant voire en conflit avec lui, nous devons nous devons travailler avec l'ensemble des acteurs de ce territoire, nous appuyer sur ses forces vives : associations, entreprises,...C'est notamment par la concertation que le projet urbain sera différent de ce qui a été envisagé précédemment.

Les associations et autres structures déjà en place sont de grands acteurs de l'animation sociale et nous sommes optimistes quant à l'appropriation des espaces publics par ces derniers. L'usage des habitants jouent également sur l'animation des espaces publics conçus. Si on prend l'exemple de la MECA, son architecture a permis de développer de nouveaux usages et l'espace est utilisé par des skateurs, du hip hop, des shootings photos... Il arrive assez souvent que les espaces publics trouvent des usages qui n'étaient pas prévus au départ. L'aménageur ne doit pas imposer un usage mais doit penser aux évolutions futures de notre société.

Sur la gouvernance du projet :

Question : Est-ce qu'il y aura des représentants du quartier au sein du conseil scientifique ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Les habitants ne seront pas présents au sein du conseil scientifique. En revanche, nous envisageons de constituer un comité citoyen à partir de juin pour assurer un suivi auprès des habitants. D'autres événements de concertation seront également organisés en ce sens.

Question : Par rapport à la gouvernance du projet, l'EPA est-il le seul lien entre la maîtrise d'œuvre, les élus et les béglais ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : La gouvernance présentée reste schématique (schéma ci-dessous). Celle-ci est évolutive. Par exemple nous venons de faire le choix de prolonger la concertation réglementaire jusqu'au premier trimestre 2024. Le conseil scientifique et le comité citoyen permettront d'assurer un suivi des décisions prises et de garantir leur cohérence dans le temps.

Question : L'EPA doit être transparent sur les critères qui guideront les choix finaux. De plus, est-il possible de proposer des noms pour le conseil scientifique ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : L'idée est d'avoir un conseil restreint, avec des experts dans des domaines en lien avec la fabrication de la ville plutôt que des urbanistes en tant que tels (sociologues, climatologues, des géographes ou historiens, des universitaires, spécialistes du genre, experts en biodiversité ou hydrologues). Nous cherchons réellement des profils qui complètent notre approche, nous avons déjà reçu des réponses positives et en attendons d'autres. Vous pouvez proposer des noms en gardant à l'idée qu'ils ne seront peut-être pas validés in fine. Vous pouvez les soumettre à l'adresse mail de contribution.

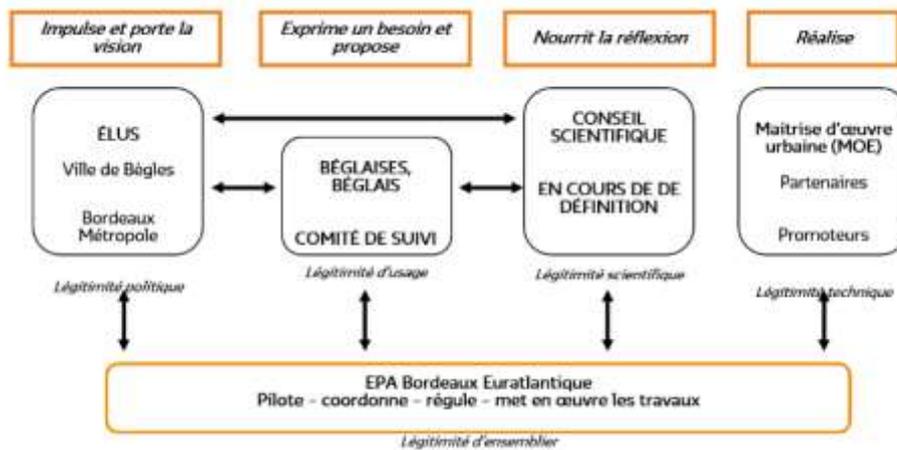


Schéma de gouvernance présenté

Sur la concertation :

Question : Avez-vous concerté tous les bailleurs du secteur ? Savez-vous quelles résidences seront rénovées ou réhabilitées ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Nous échangeons régulièrement avec les bailleurs. Dans le secteur, il y a ICF, et Clairisienne qui est le bailleur des bâtiments le long de la rue Noutary, accueillant beaucoup d'associations. Ils participeront à certains échanges qui se profilent dans la suite de la concertation. Leurs projets seront pris en compte dans le dossier de création de la ZAC.

Remarque : La démarche de concertation nécessite un engagement important des citoyens. Pour contribuer sur le projet, nous avons besoin de données concrètes, comme par exemple sur le sujet de l'inondabilité. En outre, les nouveaux équipements devront avoir la capacité de répondre aux besoins de tous, habitants actuels comme futurs.

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Aujourd'hui s'il est difficile de répondre à vos questions sur les zones inondables c'est parce qu'il n'y a que deux zones dites inconstructibles au sein du périmètre :

- Sous la ligne à haute tension
- Le long d'une bande de 75 mètres derrière la digue

Il est possible d'aménager le reste du territoire mais des compensations, par exemple hydrauliques seront à prévoir.

Pour les équipements, la ZAC est tenue de financer les équipements liés à l'apport de population. Donc les besoins des nouveaux habitants seront couverts par la ZAC, mais cela ne veut pas dire que ce qui est construit ne bénéficiera qu'aux nouveaux habitants. Pour exemple, le pont de la Palombe a été financé à 50% par la ZAC et à 50% par Bordeaux métropole ; il bénéficie aux habitants de la ZAC mais plus largement aux habitants de la métropole.

Question : À quel point la parole des habitants sera-t-elle prise en compte ? Les travaux initiés en amont (ateliers avec briques) sont-ils intégrés au processus de réflexion ?

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : L'historique du projet et de la concertation sera versé à la concertation et au dossier de création. Les décisions seront prises en prenant en compte les ambitions stratégiques de la ville de demain mais aussi les contributions de l'ensemble des parties prenantes au projet : associations, habitants, experts, etc. Les décisions finales seront prises par les élus.

Réponse de M. ROSSIGNOL-PUECH : Il y a une réelle volonté de mener en pleine conscience la construction de quartiers en concertation avec celles et ceux qui souhaitent s'y investir. Il faut discuter et trouver un équilibre qui correspond au souhait du plus grand nombre et des objectifs politiques définis.

Remarque : Il est préférable d'échanger avec les parents plutôt qu'avec les enfants dans leurs écoles. Pour les prochains événements, il faudrait que les échanges soient plus participatifs.

Réponse de l'EPA Bordeaux Euratlantique : Comme nous l'avons présenté, les prochains événements seront plus participatifs pour permettre à tous de travailler et de participer au développement de ce projet. Une rencontre pourra aussi avoir lieu entre le conseil scientifique et les citoyens.

CONCLUSION

La réunion ayant été **interrompue par une coupure électrique volontaire**, le format stand n'a pas pu avoir lieu. Un **temps d'échanges supplémentaire** a été réalisé en fin de réunion pour répondre aux questions des participants, sous forme de demi-cercle permettant des échanges qualitatifs malgré la faible lumière et l'absence de sonorisation.

En conclusion de la réunion, Clément ROSSIGNOL PUECH et Valérie LASEK ont remercié l'ensemble des participants.

Pour plus d'informations ou pour contribuer au projet, les habitants sont invités à :

- S'inscrire aux trois ateliers thématiques qui auront lieu le 15 mars, le 23 mars et le 4 avril à 18h30 au ChapitÔ, 7 avenue Robert Schuman.
- Consulter la présentation du projet, son historique et le dispositif participatif associé sur le site internet www.bordeaux-auratlantique.fr
- Verser toutes questions ou remarques dans les registres papiers disponibles à la maison du projet (74 rue Carle Vernet à Bordeaux) et en Mairie de Bègles ou en ligne sur www.bordeaux-auratlantique.fr
- Se rendre aux permanences des médiateurs (les dates et horaires seront prochainement communiqués).
- Se rendre à la maison du projet (74 rue Carle Vernet à Bordeaux).
- Contacter L'EPA Bordeaux Euratlantique à l'adresse informations@bordeaux-auratlantique.fr ou par téléphone au numéro vert gratuit 05 47 50 09 99.